YERRES

Publication le 30/09/2025

Urbanisme et Développement Economique
N° tél. : 01 69 49 77 41
N/Réf. : OC/LB

Arrêté n° 2025/357
(Série A)

OBJET : Abrogation de l'arrêté n° 2025/320 du 9 septembre 2025 désignant un commissaire enquêteur et mettant à l'enquête publique le transfert d'office dans le domaine public communal de l'allée de la Ferme.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°2025/320 du 09 septembre 2025 désignant un commissaire enquêteur et mettant à l'enquête publique le transfert d'office dans le domaine public communal de l'allée de la Ferme,

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé entre la SCI du Château de la Grange, propriétaire de l'Allée de la Ferme (A042), et la Ville afin de permettre le passage des véhicules et des piétons depuis la parcelle voisine (parcelle BD040),

CONSIDERANT que la Ville ne souhaite pas poursuivre la procédure du transfert d'office de l'Allée de la Ferme,

A R R E T E

Article 1er : L'arrêté n° 2025/320 du 9 septembre 2025, susvisé, est abrogé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de l'Essonne, à Madame la commissaire enquêteuse. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 30 septembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 30/09/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250930-lmc110942H1-AR